

Conduite accompagnée et supervisée

- La conduite supervisée **pour une période courte de moins d'un an - dès 18 ans.**
- L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) - **dès 15 ans.**



Les plus

La conduite accompagnée permet aux jeunes d'acquérir davantage d'expérience en ayant la possibilité de conduire avec un accompagnateur (Parent, ami, ...qui a plus de 5 ans de permis sans interruption) avant l'examen du permis de conduire ou entre deux présentations à l'examen.

- **Réduction de la période probatoire de 3 à 2 ans**
- Multiplier le nombre de situations rencontrées tout en étant **guidé, orienté et conseillé.**
- Partager son expérience avec des personnes plus avisées (**au moins 5 ans d'expérience**).
- Prendre de l'assurance **dès 15 ans.**
- Prendre **moins de leçon** avec un moniteur.
- Augmenter ses chances (AAC – CS) **de réussite.**
- Et **baissé le coût** de la formation.

Lors de l'évaluation de départ, nous déterminons ensemble, à quel rythme il est préférable de programmer les leçons en fonction des capacités de l'élève.